

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
SD attractivité / recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES et des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2025,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES et du CAER-CAPES, section lettres : lettres classiques, est constitué comme suit pour la session 2025 :

Présidente

Mme Catherine MOTTET
Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Académie de PARIS

Vice-Présidents

M. Jean-Philippe TABOULOT
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de PARIS

Mme Brigitte THOMAS
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de REIMS

Secrétaire générale

Mme Catherine DAUMAS
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie de LA REUNION

Membres du jury

M. Samuel BELORGEY
Professeur agrégé

Académie de REIMS

Mme Elsa CELLIER
Inspectrice d'académie - Inspectrice pédagogique régionale

Académie d' ORLEANS-TOURS

Mme Marielle COLOMBANI
Professeure certifiée

Académie d' AIX-MARSEILLE

M. Arnaud DUFETRE
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de LYON

Mme Hélène JOURNET
EC. R Professeure agrégée

Académie de PARIS

Mme Diane MARCHAND
Professeure agrégée

Académie d' ORLEANS-TOURS

Mme Ariane PORTELLI
Professeure agrégée

Académie de LYON

M. Jean-Auguste POULON
Professeur agrégé

Académie de BORDEAUX

Mme Sarah ROBIN
Professeure agrégée

Académie de LYON

M. Juan Luis RODRIGUEZ
Inspecteur d'académie - Inspecteur pédagogique régional

Académie de MONTPELLIER

M. Germain TEILLETCHE
Professeur agrégé

Académie de BORDEAUX

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 18 novembre 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation nationale
et par délégation
La sous-directrice de l'attractivité des métiers
et du recrutement

Nadine COLLINEAU

